

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 décembre 2020

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)
Laurent BESNARD
Isabelle FRETZ
Laurent CHABRILLAT

Yannick CAILLET
Hervé LAUREAU
Alexandre PHILISPART

Patrick WALLET
Jocelyne COUSSEAU
Gilles BONIN

Absents excusés : Aurore PREAUD (procuration Caron Moïse)
Charlène MOUSSET (procuration Besnard Laurent)
Daphné PERROT (procuration Caillet Yannick)
Kelly CHEVALLIER (procuration Caron Moïse)
Estelle LANCELOT (procuration Cousseau Jocelyne)

Compte tenu des obligations dues à la crise sanitaire, Mr le Maire propose à l'assemblée de voter le huis clos.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

Secrétaire de séance : Gilles BONIN

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

I/ Point finances

II/ Délibérations

- Vote de l'attribution de la parcelle de terrain de 2000m² "Aire de jeux" du Lotissement St-Vincent promise par aménageur
- Vote de l'accord donné à Mr le Maire de poursuivre en justice, si besoin, l'aménageur du lotissement St-Vincent
- Vote des modifications de zonages du PLU
- Vote de l'intégration de la rue de la cavée dans le linéaire Syndicat de Voirie.
- Vote du départ de la commune de Sainte Colombes du S.I.G.E.S.

III/ Point animation

IV/ Questions diverses

APPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS

Mr le Maire Moïse CARON procède à l'appel de chaque membre participant au conseil municipal et fait passer la feuille de présence pour signature.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h30, elle a été levée à 21h02.

APPROBATION DU PRÉCÉDENT CR DU CONSEIL MUNICIPAL

L'assemblée n'ayant pas de remarque ni de question, Mr le Maire propose de voter pour ce CR.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

Le compte rendu du 17 novembre est donc validé à l'unanimité.

I. FINANCES

Sur les derniers relevés comptables, les totaux des dépenses réellement effectuées sont bons mais les pourcentages indiqués sont faux par rapport au budget indiqué. En effet, il y a eu un souci avec l'affectation de l'emprunt d'écriture de 92 605 €, ajouté en budget dépenses au lieu du budget recettes. Ce qui donne un écart de 185 210€ sur la **présentation** du budget. A noter que la perception a validé ce budget sans nous avoir alertés de cette erreur d'impression/affectation.

II. DÉLIBÉRATIONS :

1. Lotissement St-Vincent :

Sur avis de la commission urbanisme, il est décidé de convoquer la Sté Monceau (aménageur) afin de faire un point sur la conformité des travaux réalisés et sur la concrétisation de la parcelle de 2000 m² "aire de jeux des enfants" prévue lors des négociations initiales et sur leurs engagements.

Suite à leur demande de signature de la DACT, refusée par Mr le Maire en l'état actuel de présentation, un courrier reçu par huissier nous demande de l'accepter. Mr le maire fait savoir qu'il n'est pas question d'accepter la Déclaration d'Achèvement et de Conformité des Travaux tant qu'une réunion n'aura pas été faite sur place pour vérification du bon achèvement.

A ce sujet, M. Caillet, vice-président de la commission urbanisme porte à la connaissance de l'assemblée que quelques points restent à éclaircir, notamment la continuité d'écoulement des eaux contenues dans les noues vers le bassin de rétention (trop plein).

La commission urbanisme va vérifier ce que le permis d'aménager indique sur ce terrain de 2000m² et rassemblera l'ensemble des courriers et échanges en la matière pour voir s'il convient d'aller plus avant vis-à-vis de la Société Monceau.

De ce fait, Mr le Maire propose qu'aucune délibération concernant le lotissement St-Vincent ne soit prise maintenant et que nous verrons si une telle délibération doit être prise lors d'un prochain conseil après réunion avec l'aménageur.

2. Modification du PLU

Mr le Maire fait savoir que le jugement rendu par la Cour Administrative d'Appel de Douais fait ressortir une non-conformité au niveau du STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limité). Il nous est précisé que le zonage Nh est trop important par rapport à la surface totale de la commune.

Sur avis de la commission urbanisme réunie ce jour, Mr le Maire propose une modification du zonage en passant l'ensemble des zones Nh en zone Uf, identiques à celles de l'allée des bois et des clos. Cette décision permettant ainsi une meilleure cohérence sur l'ensemble de la commune et répondant à la remarque de la C.A.A.D.

L'assemblée n'ayant plus de question, Mr le Maire propose de voter la modification des zones actuellement en Nh pour les passer en zones Uf et le fait de devoir modifier les plans correspondants.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

3. Vote pour la sortie de Sainte-Colombe Près-Vernon du SIGES

Mr Bonin, représentant la commune auprès du SIGES, fait savoir que la commune de St-Colombes a demandé à sortir dudit syndicat du fait qu'elle n'a plus d'enfants fréquentant ces installations sportives.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

4. Concernant la rue de la Cavée,

Afin d'être entretenue par le syndicat de Voirie, il y a lieu d'intégrer cette portion de rue de la cavée dans le linéaire total pris en compte dans la commune. Soit 450 mètres au lieu de 150 déjà comptés. Le Syndicat de Voirie indique qu'il y a bien 1% de pente pour l'écoulement des eaux en haut de la rue de la Cavée. Ce point devra être vérifié dès les premières pluies. Il reste le problème de l'écoulement des eaux usées de certains riverains. Enfin, il est précisé en séance qu'il faudra reposer une interdiction pour le passage des véhicules à moteur.

L'intégration du linéaire supplémentaire dans le Syndicat de Voirie est donc demandée. L'assemblée n'ayant plus de question, Mr le Maire propose de voter:

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

Point Voirie :

Rue de la Chapelle :

Nous avons enfin reçu du géomètre le fichier nécessaire au Syndicat de Voirie qui va pouvoir organiser et gérer la totalité des travaux.

Clos :

De la Chataigneraie, de la Coudraye, rue de la cavée et la route de Gaillon, les travaux d'éclairage sont à venir. Certains seront réalisés avant fin décembre, d'autres seront réalisés 1^{er} trimestre 2021 du fait de la prise de retard due au COVID-19.

Le Clos des Clairières :

Il y a des luminaires en panne mais pas de changement de lampadaires en prévision. Certains colotis considèrent que la commune n'est pas « propriétaire » des espaces verts ni de la voirie. La justice a été saisie par lesdits colotis et le dossier est en cours d'instruction. De ce fait, M. Le Maire indique que ces procédures en cours limitent fortement les interventions nécessitant des investissements. M. Le Maire indique que le rendu du jugement définitif ne devrait pas tarder.

Mr le Maire donne néanmoins son accord pour que les lampes soient remplacées afin d'assurer la sécurité des enfants et des riverains.

Ces lampes seront changées dans le cadre du contrat avec le prestataire.

Lot St-Vincent :

Un poteau de clôture au 23 rue Saint Vincent a été endommagé lors des travaux de voiries. Il faut voir avec l'aménageur.

Places de parking :

Le traçage des places de parking face à la mairie sera fait le 21 décembre 2020.

Point Animation :

Arbre de Noël :

Il aura lieu le 19 décembre 2020 à partir de 14h30 avec arrivée particulière du Père Noël.

Séniors :

Des chocolats ont été commandés pour nos séniors en lieu et place du repas rendu impossible du fait des conditions sanitaires en vigueur. Ils seront à distribuer avant Noël.

Divers :

Le site est à remettre à jour, à voir avec le secrétariat de mairie.

La séance a été levée à 21h02.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu en janvier 2021 (la date sera confirmée sur le site internet de la mairie).

A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi, des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr/>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.